

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 11/02/2026

Séance ouverte : 19 H 00

Président de séance : Monsieur le Maire, Jean-François HOURDEAU

<u>Présents</u>	<u>Maire</u> : Jean-François HOURDEAU <u>Adjoint</u> s : Florian FINET, Aurélie BENEDET, Mohammed YAHIAOUI <u>Conseiller</u> : Catherine BARKOVIC, Jean François DUSART (19h10), Pierre LEGRAIN (19h06), Marie Christine MONTUELLE, Valentin NAMUR, Stéphane NICOLE, Corinne CRUNELLE,
<u>Procurations</u> :	July POMMEROLE a donné procuration à Jean-François HOURDEAU ; Lucie VERSPIEREN a donné procuration à Valentin NAMUR ;
<u>Absent(s)</u> <u>excusé(s)</u>	
<u>Absents</u>	Caroline GOREZ, Bérengère VINCENT

Secrétaire de séance : Aurélie BENEDET

Le conseil donne son accord à l'unanimité

La secrétaire de séance procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du CM du 17/12/2025
2. Annule et remplace la délibération 2025-29 du 17/12/2025 - Engagement et mandatement des dépenses communales pendant la période allant du 1^{er} janvier 2026 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif 2026
3. Demande de subvention ADVB 2026
4. Demande de subvention Agence de l'eau
5. Demande de subvention DETR 2026
6. Acquisition des bâtiments Grand 'Place
7. Informations et questions diverses.

1. Approbation du compte rendu du CM du 17 décembre 2025 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant le compte rendu du CM du 17 décembre 2025

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

Monsieur pierre LEGRAIN arrivé à 19h06.

2. Annule et remplace la délibération 2025-29 du 17/12/2025 :

Engagement et mandatement des dépenses communales pendant la période allant du 1er janvier 2026 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif 2026.

Il est nécessaire de revoir la délibération 2025-29. En effet, lors de la rédaction de celle-ci, les restes à réaliser ont été pris en compte alors qu'ils doivent y être exclus. Il y a donc lieu de revoir la ventilation à savoir que le conseil **autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2026 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2026, des dépenses d'investissement dans les limites qui suivent :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 12 500 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 28 125 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 594 265,57 €

Soit un total de 634 890,57 €

Mise au vote : 11 pour ; 1 contre.

3. Demande de subvention ADVB 2026 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention Aide Départementale aux Villages et Bourgs – aménagement et équipement - ADVB auprès du Département du NORD en lien avec la déconnexion et la végétalisation de la cour du groupe scolaire Marcel Dhot.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet sera inscrit au budget.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention Aide Départementale aux Villages et Bourgs– aménagement et équipement – ADVB auprès du Département du NORD
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et de signer tous les actes inerrant au projet
- Décide d'inscrire la subvention en recette au budget 2026

Jean François Dusart arrivé à 19h10

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

4. Demande de subvention Agence de l'eau :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau en lien avec la déconnexion et la végétalisation de la cour du groupe scolaire Marcel Dhot.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet sera inscrit au budget.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et de signer tous les actes inerrant au projet.
- Décide d'inscrire la subvention en recette au budget 2026 après notification de l'arrêté.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

5. Demande de subvention DETR 2026 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR 2026 auprès de la Préfecture en lien avec la déconnexion et la végétalisation de la cour du groupe scolaire Marcel Dhot.

Le conseil, après délibération,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention DETR 2026.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et de signer tous les actes inerrant au projet.
- Décide d'inscrire la subvention en recette au budget 2026.

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

6. Acquisition des bâtiments Grand 'Place :

M. GRANJACQUES, urbaniste au CAUE présente et rappelle les études menées en 2021 2022 qui ont donné lieu à la rédaction d'un rapport présenté en conseil municipal en octobre 2022.

L'idée est de centraliser la mairie dans ces bâtiments est une logique qui y a été envisagée.

Cette acquisition permettra de mettre davantage en place la redynamisation du village en y prévoyant de nouveaux services ou commerces dans ces bâtiments et ceux de la mairie actuelle après étude des destinations.

Ce projet devrait coûter environ 227 000€ + les frais de notaire pour les trois maisons. Sachant qu'il y aura le soutien de plusieurs partenaires financiers pour la partie étude, rénovation et mise aux normes en vigueur.

Mise au vote : 1 contre 12 pour

7. Informations et questions diverses :

➤ Validation du présent Compte rendu

Monsieur le Maire propose au conseil que celui-ci soit envoyé par mail pour validation au vu du renouvellement du conseil municipal.

➤ Réfection trottoirs ruelle l'oiseau :

Des riverains souhaitent que la commune refasse les trottoirs devant chez eux (en raison d'un problème de fil d'eau).

30 mètres de caniveau couteraient environ 9000€. M. le Maire a refusé pour la raison suivante.

La réfection des trottoirs de cette rue doit être réalisée en totalité. Il n'est pas envisageable de faire morceau par morceau et payer plus cher au final à cause des déplacements d'engins ; la rue sera refaite en entier (un peu plus part). Il y a 250 mètres à refaire.

Départ de Catherine à 20h

➤ Point conseil d'école :

Monsieur le Maire et les adjoints souhaitent informer le conseil municipal que :

- Les bâches : 4 bâches ont été installées à des zones stratégiques afin d'inciter les parents à inscrire leurs enfants à l'école de Maulde.
- La kermesse : lors du dernier conseil d'école, il a été décidé par les enseignants et la directrice qu'il n'y aurait pas de fête de fin d'année et pas de voyage scolaire.

Fin de la séance : 20h20